

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1962 B 00022

Numéro SIREN : 622 820 223

Nom ou dénomination : MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2022 sous le numéro de dépôt 93

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000.00 €

Siège social : 9 rue Madeleine Brès

25000 BESANÇON

622 820 223 RCS BESANCON

EXTRAIT
DU PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 3 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un
le 3 Décembre
à dix-sept heures

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation faite par le Président, conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Claude PETREMANT préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 210 741 actions sur les 210 742 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que la société GESTION EXPERTISE ET REVISION COMPTABLE, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception est

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2021,
- le rapport du comité de direction,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du comité de direction, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur **l'ordre du jour** suivant :

- .../...
- **Nomination d'un nouveau Membre du Comité de Direction en remplacement d'un Membre démissionnaire,**
- **Pouvoirs pour formalités,**
- .../...

Monsieur le président donne lecture du rapport du comité de direction, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Membre du Comité de Direction en remplacement de Monsieur Fabien MASSON :

- **Monsieur Latif ERGIN**
né le 13 Août 1978 à BESANCON (25000)
de nationalité française,
demeurant à POUILLEY-LES-VIGNES (25115) – 8 rue d'Emagny
pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Latif ERGIN a fait savoir dès avant la présente réunion, accepter les fonctions qui viendraient à lui être confiées et a déclaré qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

[...]

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Le président

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 8 000 000.00 €

Siège social : 9 rue Madeleine Brès

25000 BESANÇON

622 820 223 RCS BESANCON

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION
EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un
Le 19 Novembre
à 9 heures,

Le comité de direction s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Claude PETREMANT, Président
- Monsieur Jean-Michel BUCLET, Directeur Général,
- Monsieur Fabien MASSON, Directeur Général,
- Monsieur Michel MULLER, Membre du comité de direction,

Est excusé Monsieur Fabien MASSON

Les Membres représentant le Comité Social et Economique ont été convoqués. Madame Audrey MULIN est présente.

Monsieur Damien FERRY-CHAPPUIS, représentant la société GESTION EXPERTISE ET REVISION COMPTABLE, ladite société commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est excusé.

La séance est présidée par Monsieur Claude PETREMANT en sa qualité de Président de la société, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entant en séance, constate que plus de la moitié sont présents et que le comité peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du comité est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle que le comité est réuni en vue de statuer sur **l'ordre du jour** suivant :

- .../...
- **Remplacement d'un Directeur Général démissionnaire,**
- **Questions diverses.**

Puis, le comité délibère comme suit sur ces questions :

[...]

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du Comité de Direction et des Commissaires aux Comptes de la Société, le Président indique qu'aucun de ces mandats n'est arrivé à expiration.

Toutefois, Monsieur Fabien MASSON, Membre du Comité de Direction et Directeur Général étant de plus en plus engagé au niveau du Groupe, notamment sur des sujets tel que « Loop », il a souhaité démissionner de ses mandats, avec effet à l'issue de la prochaine Assemblée en date du 3 Décembre 2021, afin de pouvoir se consacrer pleinement à ses nouvelles fonctions au niveau national.

Les Membres du Comité de Direction se joignent alors au Président pour remercier vivement Monsieur Fabien MASSON pour ses compétences, la qualité des services rendus à la société depuis de nombreuses années au sein de la société MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE et le complimentent pour les nouvelles fonctions prises au sein de MAZARS.

Les Membres du Comité de Direction proposent de nommer un nouveau Membre du Comité de Direction, en remplacement de Monsieur Fabien MASSON, savoir :

- **Monsieur Latif ERGIN**
né le 13 Août 1978 à BESANCON (25000)
de nationalité française,
demeurant à POUILLEY-LES-VIGNES (25115) – 8 rue d'Emagny

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2022.

REPLACEMENT D'UN DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE

Le Comité de Direction ayant pris acte de la démission de Monsieur Fabien MASSON de son mandat de Directeur Général, avec effet à l'issue de la prochaine Assemblée en date du 3 Décembre 2021, et après délibérations, décide de nommer, à l'unanimité :

- **Monsieur Latif ERGIN**
né le 13 Août 1978 à BESANCON (25000)
de nationalité française,
demeurant à POUILLEY-LES-VIGNES (25115) – 8 rue d'Emagny
aux fonctions de Directeur Général pour la durée du mandat de Président.

Monsieur Latif ERGIN remercie les Membres de leur confiance, déclare accepter le mandat qui lui est confié et qu'il n'est soumis à aucune incompatibilité, ni interdiction susceptible de l'empêcher dans l'exercice de ce mandat.

[...]

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du comité.

Un membre du Comité de Direction

Le Président

Fabien MASSON
16 rue du Château
25480 PIREY

Monsieur Claude PETREMANT
MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
9 rue Madeleine Brès
25000 BESANCON

PIREY, 8 Novembre 2021

Cher Président,

Appelé par d'autres engagements au niveau de MAZARS, j'ai l'honneur de vous informer de ma volonté de démissionner, de mes fonctions de Membre du Comité de Direction et de Directeur Général que j'occupe au sein de la société MAZARS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.

La démission de chacun de mes mandats prendra effet à l'issue de la prochaine Assemblée.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Je vous prie d'agréer, Cher Président, mes salutations distinguées.

Fabien MASSON

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke and a vertical stroke crossing it.